

Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

**ARRETE DE FERMETURE TEMPORAIRE
PARC FOURMONT
SKATE PARC**

**FETE NATIONALE
DU 13 JUILLET 2024**

N/Réf. : OL/EF – Arrêté n° 2024-145

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R 225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2,
L 213-1, L 2213-2 et suivants,

Vu la demande présentée par le Comité des Fêtes tendant à obtenir l'autorisation d'organiser
la Fête Nationale à Maule le 13 juillet 2024,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Les festivités organisées pour la Fête Nationale sont autorisées le 13 juillet 2024,

ARTICLE 2 : FERMETURE DE SITE

- Le skate Parc sera fermé au public du vendredi 12 juillet au lundi 15 juillet 2024,
- Le Parc Fourmont sera fermé au public le samedi 13 juillet 2024 de 8h00 à 19h30.

Pour permettre aux organisateurs du feu d'artifice l'installation du matériel pyrotechnique.
L'accès sera interdit à toute personne autre que les artificiers et les services techniques de la
commune.

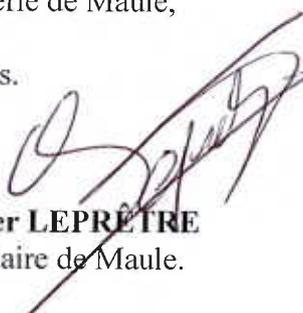
ARTICLE 3 - Les organisateurs et participants prendront soin de préserver, à tout moment de
la manifestation, un cheminement pompier de 4 mètres de large laissé libre permettant le
passage des véhicules d'urgence et d'incendie.

ARTICLE 4 : Ampilation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques.

Fait à Maule, le 01 juillet 2024




Olivier LEPRÉTRE
Maire de Maule.

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr